

# **Force Ouvrière demande la démission de Pierre Goguet et des élus de CCI France**



## **Les services juridiques de CCI France ont rédigé la plupart des amendements de la loi Pacte sur les CCI**

Lundi 20 mai 2019

### **La fin des CCI, du Statut, de la CPN, le bradage de nos écoles et de nos missions aux groupes privés internationaux**

La discussion de la loi Pacte a commencé en octobre 2018 et elle s'est achevée le 11 avril 2019 par son adoption à l'Assemblée Nationale.

Résumons brièvement l'ensemble des mesures dont disposent le gouvernement, CCI France, les élus du Medef et CPME et les directions des Chambres pour dépecer le réseau et licencier des milliers d'agents<sup>1</sup> :

- Le statut des personnels des CCI c'est fini ! À partir du 11 avril, c'est la fin du statut d'agent public pour les nouveaux entrants qui dépendront maintenant d'une convention collective. Un fois celle-ci validée, les agents (les anciens) qui relèvent encore du statut auront un an pour choisir de passer au privé.
- La CPN et les CPR disparaissent. Les nouvelles instances représentatives de droit privé gèreront les personnels de droit privé et les agents restant sous statut.
- Les CCI peuvent transférer à une structure de droit privé toute ou partie de leur activité. Soit les agents signent un contrat de travail (privé), soit, s'ils refusent, ils sont licenciés-aux conditions du statut. Il n'y a donc plus de reclassement ni de mises à disposition.
- Les associations créées par les Chambres peuvent « *sans donner lieu à dissolution ni à création d'une personne morale nouvelle* », se transformer en sociétés par actions. Il s'agit de transformer les associations en sociétés commerciales pour autoriser la « *dévolution d'actifs* » à des entreprises privées. Notons qu'il n'est pas question de « vendre » mais bien d'attribuer, de donner des biens publics à des structures commerciales (à but lucratif).

---

<sup>1</sup> Les premiers chiffres du rapport de l'IGF sont de 6 000 agents c'est-à-dire un tiers des effectifs. Par exemple, la CCI de l'Essonne supprime la moitié de ses effectifs.

**Pierre Goguet et les représentants de CCI France ont trahis leur mandat : celui de défendre le réseau des CCI et leurs personnels.**

**Les deux dispositions** qui permettent aux associations de se transformer en sociétés commerciales et celles qui permettent de transférer toute ou partie de l'activité **ont été rédigées par les services juridiques de CCI France** et c'est Pierre Goguet et les élus de CCI France qui les ont proposées à Madame Lamure sénatrice en charge de la loi Pacte lors des discussions au Sénat.

CCI France a conçu les outils pour démolir le réseau, pour permettre au gouvernement d'en finir avec nos missions publiques, ainsi que notre statut d'agent public. Le Medef et la CPME vont pouvoir céder aux grands groupes internationaux nos missions et en particulier certaines de nos écoles.

### **L'ennemi intérieur**

Aujourd'hui, Pierre Goguet et CCI France représentent le gouvernement de Messieurs Macron-Lemaire et les intérêts privés au sein du réseau. C'est radicalement contraire au mandat qui leur a été confié. Ils doivent démissionner.

### **Aucun licenciement**

### **Maintien du service public**

**Nous refusons que nos centres de formation, nos missions de services publics soient livrés aux grands groupes privés internationaux !**

**Démission du Président et des élus de CCI France**

**Rejoignez Force Ouvrière**